

Tarifs | Actions de validation

VAE, VAPP & VES

Tarifs appliqués à partir du 1^{er} juin 2023

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Code Cnam	Libellé de la prestation
RVAEPC	Aide à la construction du dossier de recevabilité VAE
RVAEPA	Accompagnement post recevabilité à l'élaboration du dossier - standard
RVAEPI	Accompagnement post recevabilité à l'élaboration du dossier - ingénieur
RVAEPE	Accompagnement à la préparation à l'entretien avec le jury
RVAEPJ	Jury
	Entretien post jury

1 Financement par un tiers ⁽¹⁾		2 Financement avec CPF	3 Financement individuel
Actif ⁽²⁾ salarié ou non	Inscrit à France Travail	Prix	Prix
250 €	250 € ⁽³⁾	250 €	250 €
1 250 €	Financement possible par le Conseil Régional ⁽⁴⁾	1 250 €	1 250 €
1 650 €		1 650 €	1 650 €
250 €		250 €	250 €
425 €	425 € ⁽³⁾	425 €	425 €
gratuit	Conseil Régional ⁽⁴⁾	gratuit	gratuit

VAPP : Validation des Acquis Personnels et Professionnels

Code Cnam	Libellé de la prestation
RVAP85	Validation des acquis personnels et professionnels

1 Financement par un tiers ⁽¹⁾		2 Financement avec CPF	3 Financement individuel
Actif ⁽²⁾ salarié ou non	Inscrit à France Travail	Prix	Prix
500 €	non pris en charge	non pris en charge	250 €

VES : Validation des Études Supérieures

Code Cnam	Libellé de la prestation
RVES01	Validation des études supérieures

1 Financement par un tiers ⁽¹⁾		2 Financement avec CPF	3 Financement individuel
Actif ⁽²⁾ salarié ou non	Inscrit à France Travail	Prix	Prix
210 €	non pris en charge	non pris en charge	100 €

⁽¹⁾ Financement possible par : entreprises, OPCO, Transition Professionnelle, Plan de développement des compétences...

⁽²⁾ Actif salarié ou non : travailleur salarié, travailleur indépendant, en congé maternité, en congé maladie, en formation professionnelle.

⁽³⁾ Remboursement possible par France Travail si votre projet VAE a été validé par votre conseiller France Travail (sur présentation des factures et d'un justificatif de présence au jury).

⁽⁴⁾ Le Conseil Régional peut financer l'accompagnement des candidats domiciliés sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine sous certaines conditions. Contactez le Point Régional Conseil VAE (PRC) le plus proche de chez vous au 05 57 57 55 66.